

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 29 mai 2007

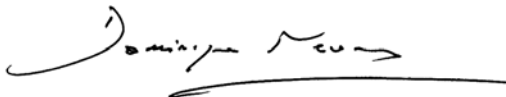
M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3623-2007.
Autorisation de la construction de la nouvelle centrale de Kuujuaq par Hydro-Québec Distribution.
Demande par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) pour la reconnaissance du statut d'expert-conseil de Monsieur Jean-Claude Deslauriers, aux fins d'une preuve commune avec le GRAME.

Chère Consœur,

Conformément aux instructions de la Régie contenues dans ses décisions D-2007-20 et D-2007-45, il nous fait plaisir de déposer sous pli une demande par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) pour la reconnaissance du statut d'expert-conseil de Monsieur Jean-Claude Deslauriers, aux fins d'une preuve commune avec le GRAME.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.